

De la Sélune à la Baie

Bulletin d'information du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sélune

Édit'eau

En cette fin d'année 2006, je tiens à vous adresser, chers partenaires, tous mes vœux pour la nouvelle année. Celle-ci verra notre projet de SAGE enfin approuvé et mis en oeuvre.

Au delà de la finalité que constitue cette mise en oeuvre, je suis heureux de constater que la dynamique de travail pour l'amélioration de la qualité de l'eau s'est instaurée autour des cinq bassins versants de la Baie. N'ayant pas encore intégré cette dynamique, les acteurs du bassin de la Sée ne devraient cependant pas tarder à s'organiser.

Depuis l'Opération Grand Site et le projet de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont Saint Michel, beaucoup d'initiatives se

sont mises en place, notamment de la part des départements de la Manche et de l'Ille et Vilaine qui réalisent un excellent travail de coopération.

A l'aube de l'instauration des 9èmes Programmes des Agences Seine Normandie et Loire Bretagne, les deux Présidents des Comités de bassins vont se rencontrer en ce début d'année afin de relancer le Comité Interbassin. Par la concertation, celui-ci permettra une cohérence des actions en faveur de l'eau en proposant la création d'un Etablissement Public Territorial de Bassin.

A travers cet EPTB, les outils que constituent les SAGES de la Baie pourront être assemblés dans un réel esprit d'efficacité à l'échelle de la Baie !

*Michel THOURY
Président de la C.L.E.*



SOMMAIRE

Édit'eau p.1

En lien avec le SAGE p.2

◆ Le Contrat Eau Paysage Environnement de Louvigné Communauté

Le point sur p.4

- ◆ Le bois énergie, une filière qui se structure
- ◆ Des économies d'eau : pour les collectivités aussi

Sélune côté nature p.6

- ◆ La tourbière de la Lande mouton : espace naturel sensible
- ◆ Saumons juvéniles : résultats 2006
- ◆ Un éclair bleu surgi de l'ombre

En bref p.7

- ◆ Flash back sur la fête de la Sélune
- ◆ La validation du SAGE suit son cours
- ◆ Diagnostic du Beuvron
- ◆ Deux sites internet au service des collectivités
- ◆ Agenda

En savoir plus sur le SAGE p.8

Le Contrat Eau Paysage Environnement

La Communauté de communes de Louvigné du Désert a entamé la phase opérationnelle de son Contrat Eau Paysage Environnement en janvier 2006. Cette phase durera jusqu'en décembre 2008. Outil du Conseil Général, le CEPE a pour but de coordonner les interventions en matière d'environnement à l'échelle d'une structure intercommunale et d'apporter des solutions concrètes aux problèmes identifiés.

L'outil CEPE

La réalisation d'un CEPE comporte deux phases :

- > l'élaboration d'un diagnostic environnemental global (activité agricole, eau, paysages, déchets, espaces naturels) aboutissant à une programmation d'actions.
- > la réalisation des actions et leur évaluation.

Le CEPE de Louvigné comporte trois volets d'actions dont la mise en oeuvre a débuté il y a un an et se poursuivra encore deux ans :

● un volet lié à la **préservation et à la valorisation du bocage et du patrimoine**

- A**
C
T
I
O
N
S
- > Etat des lieux bocager cantonal
 - > Travaux de reconstitution bocagère : talus anti-érosifs et plantations bocagères
 - > Promotion des énergies renouvelables
 - > Education au territoire

● un volet lié à la **protection et à la reconquête de la qualité de l'eau**

- A**
C
T
I
O
N
S
- > Plan de désherbage communaux (sensibilisation des communes)
 - > Inventaire des zones humides et protection de ces zones au sein des Plan Locaux d'Urbanisme
 - > Etude préalable à la réalisation d'un Contrat Restauration Entretien de Rivière (CRE) sur les sous bassins du Beuvron, du Lair et de l'Airon
 - > Actions de sensibilisation sur les zones humides

● un volet lié à la **promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**

- A**
C
T
I
O
N
S
- > Sensibilisation des agriculteurs
 - > Collecte des déchets agricoles

Un suivi et évaluation de l'efficacité des actions va être réalisée simultanément à la mise en oeuvre, grâce à la mise en place d'un observatoire.

Le lien avec la mise en oeuvre du SAGE

Lors du diagnostic du CEPE, il est apparu très vite que les enjeux "eau" et "agriculture" étaient les plus importants, or ce sont ceux qui sont en lien avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. L'élaboration du programme d'actions a donc été défini en prenant en compte les préconisations du SAGE.

La mise en oeuvre du SAGE sera effective en 2007. Afin de l'anticiper, un territoire pilote, sur lequel se concentrent le plus de difficultés, a été désigné dès 2004 pour y engager rapidement des actions. Il s'agit des sous bassins du Beuvron, du Lair et de l'Airon.

Louvigné Communauté se situe au sein de ce territoire, d'où un travail conjoint sur certaines actions entre Louvigné Communauté et l'Association BS2A porteuse du SAGE.

Ce travail porte particulièrement sur l'identification des zones prioritaires du **schéma bocager** du CEPE et sur l'étude préalable à la réalisation d'un **Contrat Restauration Entretien de rivière** sur les bassins du Beuvron, du Lair et de l'Airon. Pour cette dernière action, Louvigné communauté participe financièrement (hors budget CEPE) à la réalisation de l'étude dont l'association BS2A est maître d'ouvrage.



Le CEPE répond à quels objectifs du SAGE ?

- La réduction des apports polluants d'origine agricole, domestique et des collectivités
- l'aménagement du territoire pour améliorer la gestion qualitative et quantitative
- La préservation de la faune et la flore des milieux aquatiques

nement de Louvigné Communauté

Un an de mise en oeuvre du CEPE: des résultats satisfaisants

Les choix pour l'effort déployé en 2006 ont porté sur l'éducation au territoire, le désherbage raisonné limitant l'utilisation de produits phytosanitaires, l'étude bocagère et l'inventaire des zones humides.

L'éducation au territoire

Le CEPE finance les actions menées par les communes de Louvigné Communauté pour l'éducation au territoire des classes de premier cycle. Les thèmes de travail portent sur le patrimoine et notamment sur la gestion des déchets et la préservation de la ressource en eau.

L'encouragement au désherbage raisonné

Ce travail a porté envers toutes les catégories d'utilisateurs de produits phytosanitaires.

Les particuliers ont été invités à réfléchir à leur consommation de pesticides à travers une conférence. Ce sujet trop peu attractif n'a pas mobilisé la population. Aussi, un document de communication sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres l'année prochaine.

Face à la difficulté de mobiliser **les agriculteurs**, Louvigné Communauté s'est rapprochée de la Mutualité Sociale Agricole et de la Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine pour organiser une journée d'information en décembre 2006. L'organisation de cette journée associe un travail de terrain (définition de parcelles à risque, utilisation des pulvérisateurs) et une réflexion sur l'impact des produits phytosanitaires sur la santé.

En dernier lieu, Louvigné Communauté a réalisé un Plan de désherbage communal pour **chacune des communes de son territoire**. L'objectif ambitieux de la CDC est que chacune des communes atteignent le niveau 3 de la charte intercommunale de désherbage l'an prochain. Ce niveau 3 induit l'absence de traitement chimique sur les zones à risque élevé de transfert vers les points d'eau.

L'ensemble des communes du territoire est déjà très sensibilisé. Cela a été renforcé par une journée d'information pour les agents communaux et une réunion à destination des élus. Les municipalités réduisent maintenant leur utilisation de pesticides, effectuent un entretien beaucoup plus manuel et certaines d'entre elles s'équipent de matériels alternatifs (désherbeur thermique, balayeuse mécanique).



Source : commune de Louvigné

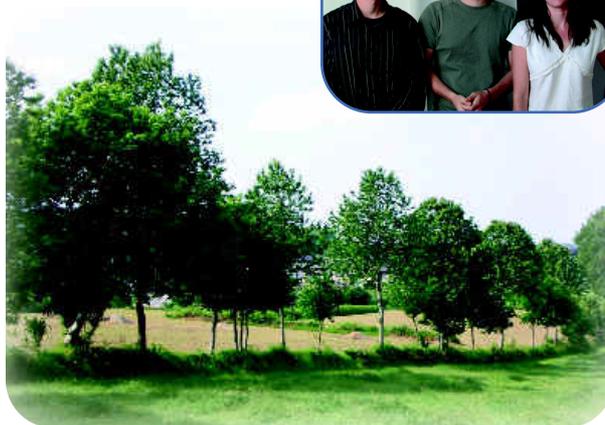
L'étude bocagère et l'inventaire des zones humides

Ces études ont constitué l'effort le plus important des actions CEPE en 2006.

Deux stagiaires, Yann Jendenans et Nicolas Pelé y ont travaillé pendant huit mois. Ils ont effectué l'inventaire et cartographié les zones humides de Louvigné Communauté. Cet inventaire, transmis aux communes sera annexé aux PLU lors de leur élaboration. Chacun des règlements d'urbanisme prévoira l'interdiction du remblai, du creusement et du drainage de ces zones humides. La plantation de peupliers et la construction ne seront pas acceptées non plus.

En parallèle, Y. Jendenans et N. Pelé ont réalisé une étude sur l'évaluation fonctionnelle du réseau bocager du canton. Toutes les haies ont été décrites sur fiches grâce à l'implication de **plus de soixante volontaires locaux**.

Le zonage des capacités de rétention d'eau du bocage va permettre de faire des préconisations de replantations à l'égard des agriculteurs et des particuliers. Le défi est maintenant de définir la politique d'accompagnement de la communauté de communes en matière de replantation de haies : moyens financiers, techniques et humains.



Source : commune de Louvigné

Médaille : N. Pelé, Y. Jendenans et C. Pichon en charge du CEPE

Et la suite ?...

Pour Olivier Ménard, Président de Louvigné Communauté, les résultats de cette première année de mise en oeuvre du CEPE sont satisfaisants.

Il faut maintenant se tourner vers les deux années à venir qui vont concentrer le maximum d'actions opérationnelles.

En plus du budget de 42 000 € alloué à cette phase opérationnelle, une enveloppe supplémentaire de 150 000 € est prévue dans le cadre d'un Contrat de Territoire avec le Conseil Général d'Ille et Vilaine. Cette enveloppe sera spécifiquement consacrée à la création de talus, de plantations bocagères et de petits aménagements hydrauliques à l'échelle des parcelles.

Le bois énergie, une filière qui se structure

Création de talus et plantations de haies



- > Conseil :
 - . Associations Syndicales Libres (ASL)
 - . Chambres d'agriculture
 - . Chargés de mission des collectivités
- > Aides financières :
 - . Conseils Généraux

Entretien = coupe du bois de haies



- > Réalisation :
 - . Entreprises de travaux paysagers
 - . Agriculteurs

Valorisation des plaquettes de bois déchiqueté

Paillage végétal



- > utilisé par les collectivités et agriculteurs pour le paillage des espaces verts et des haies plantées

Bois énergie



© hargasner

- > Utilisé par les collectivités, agriculteurs et particuliers.
- > Energie presque 2 fois plus économique que le fuel
- > Implique l'achat d'une chaudière : surcoût amorti en 5 à 7 ans

Déchetage



- > Conseil : FD CUMA
- > Réalisation : CUMA
 - . 50 : CUMA Ecovaloris
 - . 35 : interCUMA L'Entente
 - . 53 : CUMA SEPVIL

Commercialisation

Lien entre producteurs et consommateurs



- > Associations
 - . 50 : Haiecobois
 - . 35 : Energie bocag'air
 - . 53 : Associations communales localisées de producteurs

La filière bois - énergie s'est fortement structurée et professionnalisée en France.

Le bilan du programme bois-énergie 2000-2006 de l'ADEME a été jugé très positif et montre que "l'utilisation de cette ressource renouvelable et locale répond à des besoins bien identifiés et correspond à des marchés réels".

Si l'on se penche sur le bassin de la Sélune, on constate que la filière du bois déchiqueté compte tous les acteurs nécessaires à son fonctionnement. Dans la Manche, elle est particulièrement bien structurée. C'est ce qui a donné l'idée aux acteurs concernés d'organiser une journée d'information en octobre dernier pour fédérer leurs actions et la clarifier aux yeux de tous les publics. **Petite présentation!**

La filière "plaquettes bois"

La demande en plaquettes de bois, qui conditionne le développement de la filière, augmente. La hausse du coût des énergies traditionnelles et une communication bois énergie importante génère un nombre de projets d'équipements de chauffage au bois en augmentation. Cela se vérifie pour les collectivités et les particuliers. Les récentes créations (2006) de structures mettant en relation producteurs et consommateurs de bois déchiqueté facilite cet essor.

Le lien entre producteurs et consommateurs

"Pour J-Y Guillou, Président de la Commission environnement du Conseil Général de la Manche "l'objectif du CG est de préserver le maillage bocager et la ressource en eau, le rêve étant de développer une économie à partir de ce travail. C'est aujourd'hui chose faite avec Haiecobois".

Les associations Haiecobois et Energie bocag'air nouvellement créées en 2006 à l'initiative des producteurs de bois déchiqueté constituent un maillon clé du développement de la filière. Leurs objectifs sont triples :

- motiver l'entretien de haies en redonnant au bois une valeur économique
- offrir aux collectivités l'opportunité de développer une dynamique locale, économique, sociale et écologique autour du paysage bocager de leur

territoire

- permettre à tous les consommateurs d'utiliser un produit propre, renouvelable et local.

L'Association Haiecobois, présidée par JL Julien, souhaite que les collectivités et les particuliers mettent en place des chaudières à bois déchiqueté. Elle propose également à tous les producteurs de bois de se faire connaître en précisant qu'un cahier des charges précis est à respecter pour la production.

Haiecobois et Energie bocag'air garantissent l'origine du bois, la disponibilité et la qualité des plaquettes tout l'année.

Sélune : les collectivités montrent l'exemple

Pour S. Deslandes, Président de la CDC de Mortain "la collectivité peut devenir un client intéressant pour les agriculteurs économiquement. Elle contribue à développer une nouvelle filière économique locale". C'est ce qui a motivé la collectivité porteuse d'un projet de chaufferie bois pour chauffer 1600 m² et alimenter en eau chaude ses locaux, l'école de musique, la ludothèque, le relais d'assistantes maternelles, le CLSH et un espace public numérique.

Il en va de même pour la commune canton d'Isigny dont le projet de chauffage de l'école primaire et de la cantine fait partie des 10 projets de chauffage au bois de collectivités dans la Manche.

Concernant les autres collectivités du bassin de la Sélune, la commune de St-James est en cours de réflexion pour un projet de chauffage de bâtiments appartenant à la fois à l'Etat au Département et à la commune.

Contacts utiles

Vente, achat de plaquettes de bois

- > Haiecobois - Guenaëlle Scolan 02 33 06 45 29
- > Energie bocag'air - M. Guillar 02 99 68 50 32 ou 06 08 51 04 88

Conseils production et valorisation du bois déchiqueté

- > FD CUMA Manche 02 33 06 45 29
- > FD CUMA Mayenne 02 43 67 37 34
- > Pays de Fougères, Frédéric Marchand 02 99 17 08 82

1 m³ de plaquettes sèches remplace 85 litres de fuel. Pour chauffer une maison d'habitation, on utilise 4 Km de haies hautes, soit 10 tonnes de copeaux à 95 €/t HT (prix Haiecobois)

Des économies d'eau : pour les collectivités aussi !



Tout comme les particuliers, les collectivités sont consommatrices d'eau potable. Par l'évaluation de leurs besoins et l'analyse de leur consommation, elles peuvent réaliser des économies substantielles. D'autant plus que leur utilisation de l'eau est très diversifiée : bureaux, bâtiments techniques, voiries, espaces verts.

Une bonne politique de maîtrise des consommations d'eau s'articule autour de trois volets :

> l'appropriation de la démarche par le personnel

La motivation, donc la responsabilisation des agents est essentielle. Elle assure un bon suivi des consommations et le signalement systématique des fuites d'eau. Du personnel convaincu et motivé est aussi force de proposition pour mettre en oeuvre des actions de communication à l'égard des habitants.

> la gestion technique et l'équipement en matériels

Les initiatives auxquelles recourir sont les suivantes. Elles sont diverses et se complètent.

- la fermeture des compteurs des bâtiments inoccupés
- la réduction de la pression du réseau de distribution
- la mise en place systématique de compteurs d'eau
- l'entretien et le réglage des matériels
- les dispositifs de limitation et de réduction des débits
- l'équipement en matériels hydréconomes (WC double chasse sur tous les sites, douchettes temporisées et hydro-économiques dans les vestiaires sportifs, robinets hydro-économiques sur les points d'eau collectifs).

> l'utilisation de l'eau pluviale pour les usages ne nécessitant pas d'eau potable

Les espaces verts génèrent de grosses consommations d'eau.

Pour faire des économies, les solutions se trouvent d'abord dans la limitation du besoin en eau : plantation d'espèces adaptées au manque d'eau dans les aménagements paysagers, arrosage en début et fin de journée et paillage des plantes ornementales pour garder un maximum d'humidité.

Très répandu en Allemagne ou en Belgique, le recours aux eaux pluviales est beaucoup moins généralisé en France mais de plus en plus médiatisé et de nombreux projets voient le jour.

Saint-Martin de Landelles : une cuve laitière reconvertie

Soulignons l'initiative de cette commune du BV de la Sélune qui a raccordé une ancienne citerne de ramassage laitier de 21000 l aux gouttières de l'atelier communal (toiture de 250 m²). Utilisée en été pour l'arrosage des fleurs, l'eau récupérée alimente la piste de lavage du matériel communal en hiver.

D. Barbedette, employé communal nous rapporte que les employés arrosant les parterres en été relèvent parfois des remarques des habitants qui considèrent cela comme un gaspillage. Or, après avoir expliqué qu'il s'agissait d'eau de récupération, les particuliers ont trouvé l'initiative remarquable et cela a même amené certaines personnes à acquiescer à une citerne privée. **Comme quoi rien de tel pour encourager les habitants à réfléchir à leur consommation d'eau que de montrer l'exemple dans le patrimoine public ou collectif !**

Cette solution est très intéressante pour l'arrosage des espaces verts tout comme pour les usages qui ne nécessitent pas une eau de bonne qualité, tels le nettoyage de la voirie, des véhicules ou du matériel. Le procédé est simple : les eaux récupérées, en général par le biais de la toiture, sont stockées dans une cuve au lieu d'être directement rejetées dans le réseau pluvial.

La récupération des eaux pluviales est également de plus en plus intégrée aux projets de construction de nouveaux bâtiments publics ou de lotissements. Le succès de la démarche Haute Qualité Environnementale (Cf rubrique en Bref) qui recommande le recours à des eaux non potables participe au développement de ce type d'installations. Ainsi, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment relevait une quarantaine de projets en 2003, 80 en 2004 et une centaine en 2006 (source : www.planetebleue.info). Parmi les projets de systèmes de récupération recensés, les établissements scolaires arrivent en tête, devant les constructions de logements collectifs. L'eau récupérée alimente en grande partie les chasses d'eau et sert parfois à l'arrosage et au lavage des sols.

Chevaigné : une volonté forte d'agir en faveur de la maîtrise de l'eau



Citerne privée de recueillement d'eau
Source : AELB, Commune de Chevaigné

Au nord de Rennes, la commune de Chevaigné, 2000 habitants, est un exemple d'engagement pour des actions innovantes en économies d'eau.

Son initiative s'inscrit dans le cadre d'un **programme global d'économies d'eau potable** qui repose sur :

- une journée de sensibilisation pour les habitants;
- la prise en charge par la commune du financement de robinetteries économes dans les logements sociaux;
- des commandes groupées de réservoirs extérieurs de 1000 litres

(récupération depuis les gouttières) en 2005-2006. Une subvention a permis d'en ramener le coût de 320 € à 170 € pour les 40 foyers intéressés.

- l'équipement progressif de tous les bâtiments communaux en citernes de récupération pour l'arrosage des parterres et l'alimentation des toilettes publiques.

- le projet de remplacement des robinets et installations des bâtiments par du matériel hydroéconome : économie diagnostiquée de 20 ou 30%.

En dehors de ce programme, la réflexion de la municipalité avec un lotisseur privé a permis en 2003 d'**équiper les maisons d'un nouveau lotissement en citernes enfouies** (pour 18 acquéreurs en accord avec la démarche) les robinets extérieurs et les WC sont reliés à ce stockage qui permet d'assurer une transition entre périodes pluvieuses et sèche. Les propriétaires ont financé le double circuit intérieur et la commune les filtres et la pompe installée dans les maisons.

Le travail de Chevaigné démontre que la volonté locale permet la réussite de tels projets sur une commune de petite taille. Autour de Rennes, d'autres communes de 500 habitants et moins s'engagent aujourd'hui dans la démarche de la récupération de l'eau pluviale.

Point réglementaire

Les projets de réalisation de systèmes de récupération d'eau pluviale dans les bâtiments à usage collectif doivent faire l'objet d'une **demande d'autorisation** auprès de la DDASS.

La tourbière de la Lande Mouton : espace naturel sensible



A Saint Clément - Rancoudray, les 126 ha de la tourbière de la Lande mouton vont faire l'objet d'un Plan de Gestion dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles de la Manche.

Une tourbière est un écosystème particulier composé principalement de plantes adaptées à un milieu gorgé d'eau et dont les débris s'accumulent.

La lente décomposition de ces éléments produit de la tourbe contenant jusqu'à 50% de carbone.

Pour qu'une tourbière se forme, trois conditions doivent être réunies : l'humidité, la température toujours relativement basse et une topographie retenant l'eau.

C'est le cas pour la tourbière de la Lande Mouton qui s'est formée autour du ruisseau du Boutron, affluent de la Cance.

Le site est une juxtaposition de milieux humides: tourbière str s, landes, prairies, bois et comporte aussi des parcelles en cultures. Il est riche d'un grand nombre d'espèces floristiques dont 20 plantes rares à l'échelle régionale et 6 protégées. Il abrite 31 espèces de mammifères, 3 espèces de chauve-souris d'intérêt communautaire, 37 espèces d'oiseaux nicheurs, 4 de batraciens, 3 de reptiles. On y relève en outre la présence de l'écrevisse à pattes blanches.

Le Conseil Général est propriétaire de 30% du foncier, le reste étant réparti entre une quinzaine de propriétaires. Plus d'un tiers du site est déjà en convention de gestion avec le Conservatoire des espaces naturels de Basse Normandie qui assure des travaux de restauration du site et la mise en place d'un pâturage extensif.

Outil du Conseil Général, l'ENS doit être protégé, géré (paysages, milieux naturels) et ouvert au public. L'état des lieux du site vient d'être réalisé et a déterminé plusieurs objectifs de travail. Il s'agit en substance de poursuivre les mesures de gestion écologique, de conforter la fauche et le pâturage, de maintenir et compléter un réseau bocager fonctionnel et perpendiculaire aux pentes et d'intégrer un ou deux points du site à des boucles de randonnées.



Tourbière de la lande Mouton et Rossolis intermédiaire, une espèce protégée du site

Peuplements en saumons juvéniles : résultats 2006



Pêche électrique sur la Sélune aval pour le calcul de l'Indice d'abondance en saumons.

En 2006, l'hydrosystème de la Sélune à montré de bons résultats en peuplement de saumons juvéniles*.

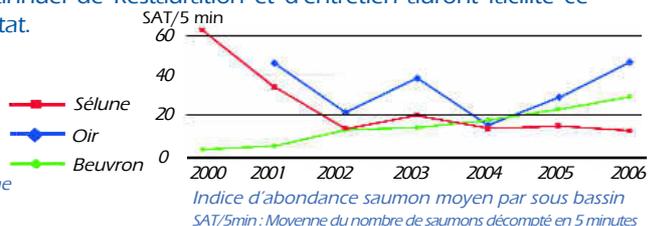
La Sélune aval, dont la qualité des habitats est médiocre se caractérise par un peuplement stable, mais très inférieur à ce qu'il devrait être.

L'influence des barrages sur la qualité physique et chimique du milieu étant probablement défavorable.

*Source article : Fédération de Pêche de la Manche

Sur le Beuvron, la section en aval de St-James est excellente. Autour de Saint-James, le colmatage est cependant bien présent et constitue en première analyse le seul facteur de perturbation susceptible. La situation pour la franchissabilité de la pisciculture de Valjoie n'a pas évolué, ce qui interdit l'accès aux guérites à un tiers du sous bassin.

Enfin sur l'Oir, l'année 2006 enregistre les meilleurs résultats depuis cinq années. Les actions entreprises, notamment la passe à poissons du moulin de Montgothier et le Plan Pluriannuel de Restauration et d'entretien auront facilité ce résultat.



Un éclair bleu surgit de l'ombre...



© Thierry Bécrot
Martin pêcheur d'Europe

«Surgie de l'ombre, c'est une fusée d'azur qui luit soudain en captant la lumière*».

A peine plus gros qu'un moineau, le martin pêcheur est une espèce à forte valeur patrimoniale inscrite sur la liste rouge des espèces menacées de Normandie dressée par le Groupe Ornithologique Normand (GONM).

Cet oiseau pêche à vue et niche dans un terrier qu'il a lui-même creusé dans la berge d'une rivière ou d'un plan d'eau. Pour un

boyau d'un mètre, quatre à dix jours de chantier ! En un an, un couple y élève jusqu'à trois nichées, soit plus de vingt oisillons. La mortalité élevée des jeunes explique l'importance des couvées. Le martin pêcheur doit disposer d'une eau claire et poissonneuse car son existence repose sur la capture de proies en nombre suffisant.

L'oiseau est timide et prudent dans son approche des humains. Malgré ses couleurs vives il n'est donc pas facile à voir. Heureusement, son cri de sifflement métallique et aigu permet de le repérer. Sur le bassin de la Sélune, il existe peu d'informations locales sur l'espèce. Les pêcheurs rapportent cependant qu'ils en ont vu souvent en aval du pont du Bateau. Ils nichent dans les berges abruptes de ce secteur. Idem sur les zones calmes du Beuvron en aval de Saint-Benoît où ils guettent les poissons blancs.

* Terre Sauvage, cahier nature 2006 "Drôles d'oiseaux"

Flash back sur la fête de la Sélune

Le 1er juillet dernier, la fête de la Sélune - qui avait pour but de rapprocher les habitants du bassin de la rivière - à su attirer le public familial vers les activités de canoë kayak et de randonnée naturaliste. Nous notons que les expositions et les visites de stations d'épuration ne sont pas plébiscitées, en particulier les jours de grande chaleur ! L'idée de la dispersion d'activités sur le bassin pour que chaque habitant puisse participer est à revoir. La définition d'un projet de manifestation grand public est en cours pour le 2 et le 3 juin 2007. Plus restreint, il tiendra compte de l'expérience passée et s'efforcera d'intégrer le travail des classes de primaires qui auront travaillé sur l'eau durant l'année scolaire.



La validation du SAGE suit son cours...

Le projet de SAGE suit sa phase de validation. Les collectivités locales et les chambres consulaires ont été consultées. Les Comités de bassin ont émis un avis favorable. Conformément à la Directive Européenne "Plans et programmes", l'impact du SAGE sur l'environnement doit être évalué. Ce rapport doit être validé par la CLE. Or la CLE est arrivée au bout de ses 6 ans d'existence et la nouvelle n'est pas encore formée.

Il faut donc attendre un nouvel arrêté de constitution de la CLE pour valider le rapport environnemental, qui sera soumis aux services de l'Etat pendant trois mois.

Après seulement, il sera mis à disposition du public pendant deux mois.

Pour tenir compte des avis formulés, le projet de SAGE sera modifié et validé par la CLE, avant d'être définitivement approuvé par arrêté préfectoral. D'ores et déjà, la mise en oeuvre du SAGE est en cours de réflexion et devrait se traduire pour partie par un engagement contractuel pluriannuel entre la CLE, les maîtres d'ouvrages et les financeurs.

AGENDA

L'entretien mécanique des bords de champs préoccupe beaucoup les agriculteurs, en particulier pour les parcelles clôturées. Ce thème sera l'objet d'une **journée d'information** sur le bassin de la Sélune organisée le **15 mai prochain** par la FDCUMA de la Manche et l'Association BS2A.

Pour voir concrètement ce que peuvent réaliser les collectivités en **matière d'économies d'eau**, une **journée d'information** sera également programmée en 2007.

Vous serez tenus informés des précisions.

CONSOMMATION ET ÉCONOMIES D'EAU :

DEUX SITES INTERNET AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

> <http://www.cartелеau.org/conso-eau>

Ce site professionnel s'adresse en priorité aux organismes d'habitat collectif et aux collectivités locales, principalement les municipalités, qui sont propriétaires et gestionnaires de bâtiments administratifs, scolaires, culturels ou sportifs, espaces verts, voirie, etc...

> www.jeconomiseleau.org

Site d'échange d'expériences s en matière d'économie d'eau du SAGE Nappes profondes de Gironde. Dossier sur les moyens d'économiser l'eau pour les collectivités et exemples concrets.

> **A signaler :** de très nombreuses entreprises proposent du **matériel hydroéconome** sur internet. Il en va de même pour la fourniture de **matériel de récupération des eaux pluviales** (cuves, réservoirs, tuyaux, gouttières) dont le marché est en plein essor.

DIAGNOSTIC DU BEUVRON

Dans le cadre de l'étude préalable au Contrat Restauration Entretien du Beuvron, du Lair et de l'Airon, le diagnostic du bassin du Beuvron vient d'être présenté par le bureau d'études Hydro Concept.

136 kilomètres de cours d'eau ont été parcourus et les caractéristiques physiques, fonctionnelles et biologiques du linéaire ont permis de déterminer les altérations existantes sur le lit, les berges et la végétation rivulaire.

Le constat est alarmant :

- 355 abreuvoirs dont 317 sauvages
- 20 km de linéaire de berges piétinées
- 65% des cours d'eau ont subi des modifications
- 82 ouvrages infranchissables
- 69% du linéaire est colmaté
- 55 embâcles
- 47% du linéaire de berges sans aucune végétation arborée

Ces altérations localisées pour la plupart sur l'amont du bassin et ses affluents donnent la mesure du **travail à accomplir entre les agriculteurs, les collectivités et le monde de la pêche.**

Au regard de l'accumulation de ces éléments dégradant, le bassin à les avantages d'avoir un écoulement d'eau toute l'année sans assècs, de conserver des habitats intéressants et d'abriter une population de salmonidés encore intéressante.

L'AAPPMA de St-James a réalisé en 2006 des travaux d'aménagement sur l'affluent de la Gravelle (recharges en graviers, diversifications d'écoulements). Or la restauration naturelle du milieu est déjà rapidement constatée ce qui nous permet de croire à l'efficacité de travaux entrepris à l'échelle du bassin du Beuvron.

Après la concertation avec les acteurs locaux, les enjeux et objectifs seront déterminés. Ils permettront l'émergence d'un programme de travaux pour améliorer rapidement et efficacement la situation.

En savoir plus sur le SAGE

Carte d'identité du S.A.G.E.

Nom : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sélune

Territoire : le bassin versant de la Sélune (voir carte)

Atout : Outil de travail et de référence pour les administrations et les collectivités.

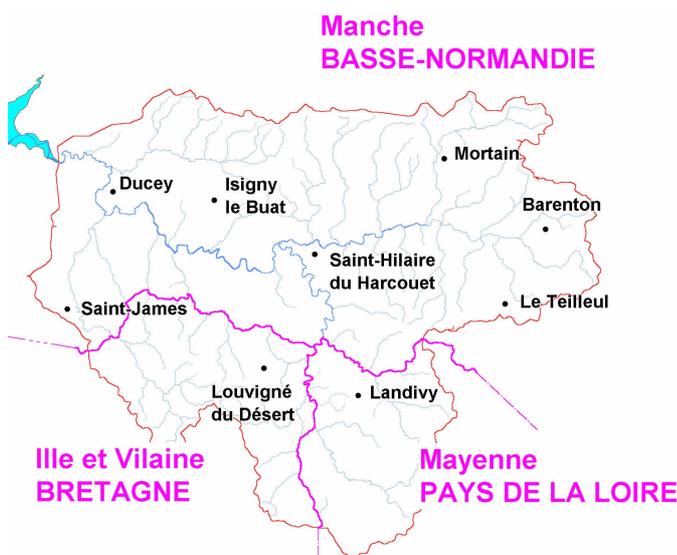
Qui élabore et pilote le S.A.G.E. ?
La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.)

Qui fait partie de la C.L.E. ?

1/2 des représentants des collectivités locales,

1/4 des représentants des services de l'État

1/4 des représentants d'usagers.



Enjeux du S.A.G.E. :

- la qualité de l'eau
- la quantité d'eau
- les milieux naturels
- la satisfaction des usages

Objectif du S.A.G.E. :

Mettre en œuvre des solutions durables pour gérer de manière équilibrée la ressource en eau et les milieux naturels.

Durée du programme ? 10 ans.

Qui sera concerné ?

Nous, habitants du bassin versant et nos enfants.

La composition de la CLE

Président :

M. Michel THOURY, Conseiller Régional de Basse-Normandie, maire de St James, président de la communauté de communes de St Hilaire, président du Syndicat de la Baie et du Bocage

Vice-Présidents :

M. Michel GANNE, Conseiller Général de la Manche, maire de St Hilaire du Harcouët et président de la communauté de communes de St Hilaire du Harcouët

M. Jean-Pierre DUPUIS, Conseiller Général de la Mayenne, maire de Landivy

Secrétaire :

M. Claude HALBECCO, Maire de Roncey (50)

Collège des représentants des collectivités territoriales

M. Michel THOURY, Conseiller Régional de Basse-Normandie

Mme Haud LE GUEN, Conseiller Régional de Bretagne
Mme Françoise MARCHAND, Conseiller Régional des Pays de la Loire

M. Gwenhael HUET, Conseiller Général de la Manche
M. Henri-Jacques DEWITTE, Conseiller Général de la Manche

M. Michel GANNE, Conseiller Général de la Manche
M. Louis DESLOGES, Conseiller Général de la Manche
M. Frédéric BUREAU, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

M. Jean-Pierre DUPUIS, Conseiller Général de la Mayenne

Mme Rolande BRECY, Maire de Fresville (50)

M. Claude HALBECCO, Maire de Roncey (50)

M. Jean BIZET, Maire de Le Teilleul (50)

M. Gilbert BADIOU, Conseiller Municipal de St Hilaire du Harcouët (50)

M. Emilien BERTIN, Maire de St Brice de Landelles (50)

M. Guy BAZIN, Maire de Virey (50)

Mme Michèle LANGLOIS, Maire de St Laurent de Terregatte (50)

M. Noël BLIN, Maire de Mortain (50)

M. Jacky GAUCHET, Maire délégué de Vezins (50)

M. Olivier MENARD, Maire de Poilley (35)

Mme Annick LECHABLE, Maire de St Georges de Reintembault (35)

M. Claude DUVAL, Maire de Mellé (35)

M. Maurice ROULETTE, Maire de St Mars sur la Futaie (53)

M. Louis DELALANDE, Maire de La Dorée (53)

Mme Denise PARIS, Maire de St Ellier du Maine (53)

M. Joël PROVOST, SIAEP d'Avranches Sud

M. Jean-Marie FRETTEL, SIAEP de Barenton

M. Gérard TURBAN, SIAEP Juvigny le Tertre

M. Jean GUINGOUAIN, SIAEP St Hilaire du Harcouët

M. Victor ADELISSE, SIAEP vallée du Beuvron

M. René ROISIL, Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais

Collège des représentants des usagers et des associations

M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche

M. Roger BUFFET, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine

M. Daniel ROULETTE, Chambre d'Agriculture de la Mayenne

M. Jacques DEDOUIT, CCI de Granville

M. DESROZIERES, CCI de Fougères

M. le Président, CCI de Laval

M. DE BLANGY, Syndicat de la Propriété agricole de la Manche

M. Franck LE MONNIER, section Régionale de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord

M. le Président de la Fédération Départementale de la Pêche de la Manche

M. DE MONTIGNY, Fédération Départementale de la

Pêche d'Ille et Vilaine

M. le Président de la Fédération Départementale de la Pêche de la Mayenne

M. Jacky LEMALLIER, association AVRIL

M. LAUGARO, association Mayenne Nature Environnement

M. Jean-Yves SIMON, association Eau et Rivières de Bretagne

M. HEBERT, Union Fédérale des Consommateurs

Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics

M. le Préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie

M. le Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne

M. le Préfet de la Manche

M. le Préfet de la Mayenne

Mme la Préfète de la région Bretagne

M. le Directeur, DIREN Basse-Normandie

Pôle compétence Eau d'Ille et Vilaine, représenté par **Mme Pascale FAURE**

Pôle compétence Eau de la Mayenne représenté par **M. Marc GIRODO**

M. le Directeur, DDAF de la Manche représenté par M. Rémy BRUN

M. le Directeur, DDE représenté par M. Eric PAIN

M. le Directeur, DDASS représenté par M. Jean BODIN

M. le Directeur, Agence de l'Eau Seine-Normandie représenté par M. Claude BRANELLEC

M. le Directeur, Agence de l'Eau Loire Bretagne représenté par M. Patrick FRENEL

M. le Délégué régional, Conseil Supérieur de la Pêche

M. le Directeur, DRIRE Basse Normandie

Aurélié JOUÉ

Animatrice du SAGE



Cellule d'animation du S.A.G.E.

Mélanie CHRETIEN

Animatrice des bassins versants Beuvron - Lair - Airon



Nathalie PROST
Chargée de communication



Contactez-nous !

Association B.S.2A.
2 Rue d'Avranches
50240 Saint-James

Tél. : 02.33.89.62.14
sage-selune@wanadoo.fr